

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 2025-2-CEX-R-4

Modification de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel de l'Université du Québec

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec lors de la réunion 2025-2-CEX tenue le 19 février 2025.

VU l'article 15 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU le paragraphe f) de l'article 33 du règlement général 4 *Pouvoirs des instances statutaires*;

VU la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* qui vise à renforcer les actions pour prévenir et pour combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur et à contribuer à favoriser un milieu de vie sain et sécuritaire pour les étudiants et les membres du personnel;

VU les résolutions 2018-9-CEX-R-45 (adoption - 12 décembre 2018), 2019-4-CEX-R-23 (24 avril 2019), 2019-11-CEX-R-52 (6 novembre 2019), 2020-7-CEX-R-27 (30 septembre 2020), 2022-8-CEX-R-30 (15 juin 2022) du comité exécutif, relatives à la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel de l'Université du Québec*;

VU l'article 1 *Définitions* de *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (chapitre S-2.1) qui prévoit depuis le mois de mars 2024 une nouvelle définition de la *violence à caractère sexuel* comme suit : : « toute forme de violence visant la sexualité ou toute autre inconduite se manifestant notamment par des gestes, des pratiques, des paroles, des comportements ou des attitudes à connotation sexuelle non désirés, qu'elles se produisent à une seule occasion ou de manière répétée, ce qui inclut la violence relative à la diversité sexuelle et de genre »;

VU le projet de modification de la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* de l'Université du Québec qui a pour objectif d'y intégrer la définition de *la violence à caractère sexuel* prévue à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, étant entendu que d'autres changements mineurs ont été apportés qui visent l'actualisation de son contenu;

Sur la proposition de Isabelle Savard,
Appuyée par Tanya Sirois,

IL EST RÉSOLU :

- I De modifier la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* de l'Université du Québec, et ce, conformément au projet de modification joint à l'avis d'inscription;
- II De mandater le secrétaire général pour transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur une copie de la version modifiée de la politique, et ce, conformément à l'article 6.9 de celle-ci.

ADOPTÉE

Original signé par :
Martin Hudon
Secrétaire général